

Agenda 21 développement durable

RAPPORT D'ACTIVITÉ
ET DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE 2017



LE SIAAP, RÉFÉRENCE PUBLIQUE
POUR L'ASSAINISSEMENT FRANCILIEN



DÉVELOPPEMENT DURABLE

3 AMBITIONS

Dès 2003, le SIAAP – conscient de sa responsabilité, sur le territoire, dans chacun des trois piliers du développement durable – a progressivement mis en place sa politique de développement durable. En 2009, le conseil d'administration adopte une stratégie de développement durable qui précise les orientations à moyen terme, mise à jour en 2016 afin, notamment, d'être davantage mise en cohérence avec le plan stratégique SIAAP 2030.

La stratégie de développement durable du SIAAP évolue et est aujourd'hui structurée autour de trois ambitions :

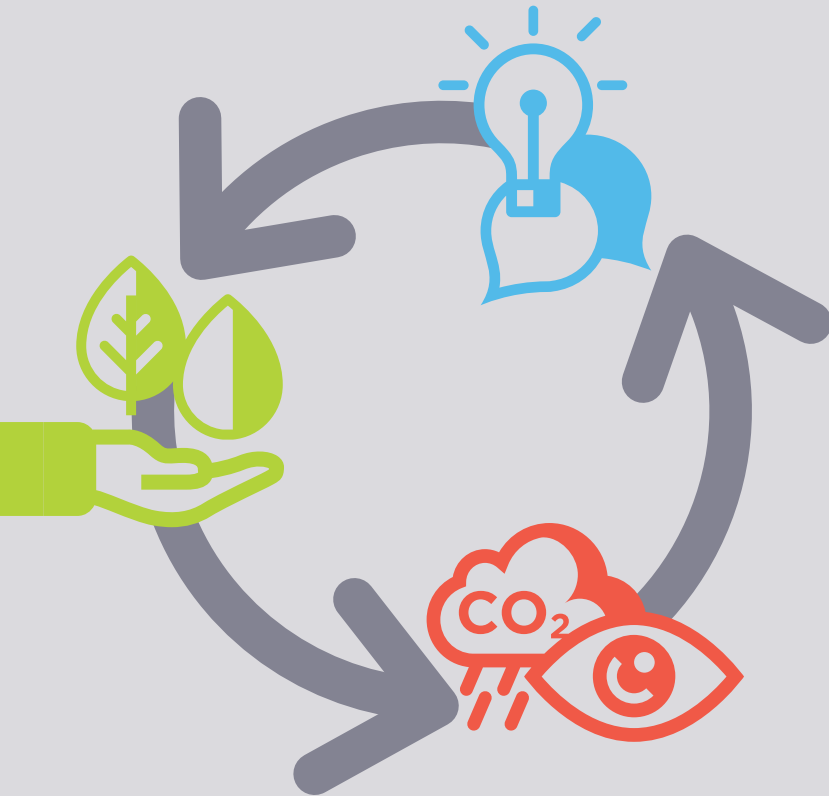
- 1. Diminuer l'empreinte écologique du SIAAP en préservant les écosystèmes et les ressources naturelles ;**
- 2. Lutter contre le dérèglement climatique et diminuer les émissions de gaz à effet de serre ;**
- 3. Répondre aux attentes des femmes et des hommes du territoire.**

La commission Agenda 21, constituée au sein du conseil d'administration, oriente et évalue la politique de développement durable mise en oeuvre par le SIAAP. Le plan d'action annuel de l'Agenda 21 est la déclinaison opérationnelle de la stratégie de développement durable. Il est mis à jour chaque année, adopté par un vote du conseil d'administration, et s'articule autour des trois ambitions de la stratégie. Son suivi repose sur deux comités :

- **le comité de suivi du plan d'action de l'Agenda 21 (SPAA21), qui propose un suivi semestriel avec les directeurs et la Direction générale, pour un pilotage global de l'action ;**
- **le comité de suivi trimestriel, qui réunit les correspondants de chaque site et la direction, pour un examen et un suivi du tableau de bord.**

Cette stratégie de développement durable et les plans d'action mis en oeuvre depuis 2008 permettent au SIAAP de respecter l'ensemble des engagements de la Charte développement durable des établissements publics et entreprises publiques.

Raphaëlle Primet,
Vice-présidente du SIAAP
et présidente de la commission Agenda 21



Ambition 1

p.5

DIMINUER L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DU SIAAP EN PRÉSERVANT LES ÉCOSYSTÈMES ET LES RESSOURCES NATURELLES

- Réaliser une synthèse sur l'intégration des clauses environnementales et sociales dans les marchés et développer le recours au secteur adapté – p.6
- Instaurer l'éco-pâturage sur l'usine Marne aval et des ruches sur les usines Seine Morée et Marne aval – p.8

Ambition 2

p.10

LUTTER CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE ET DIMINUER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

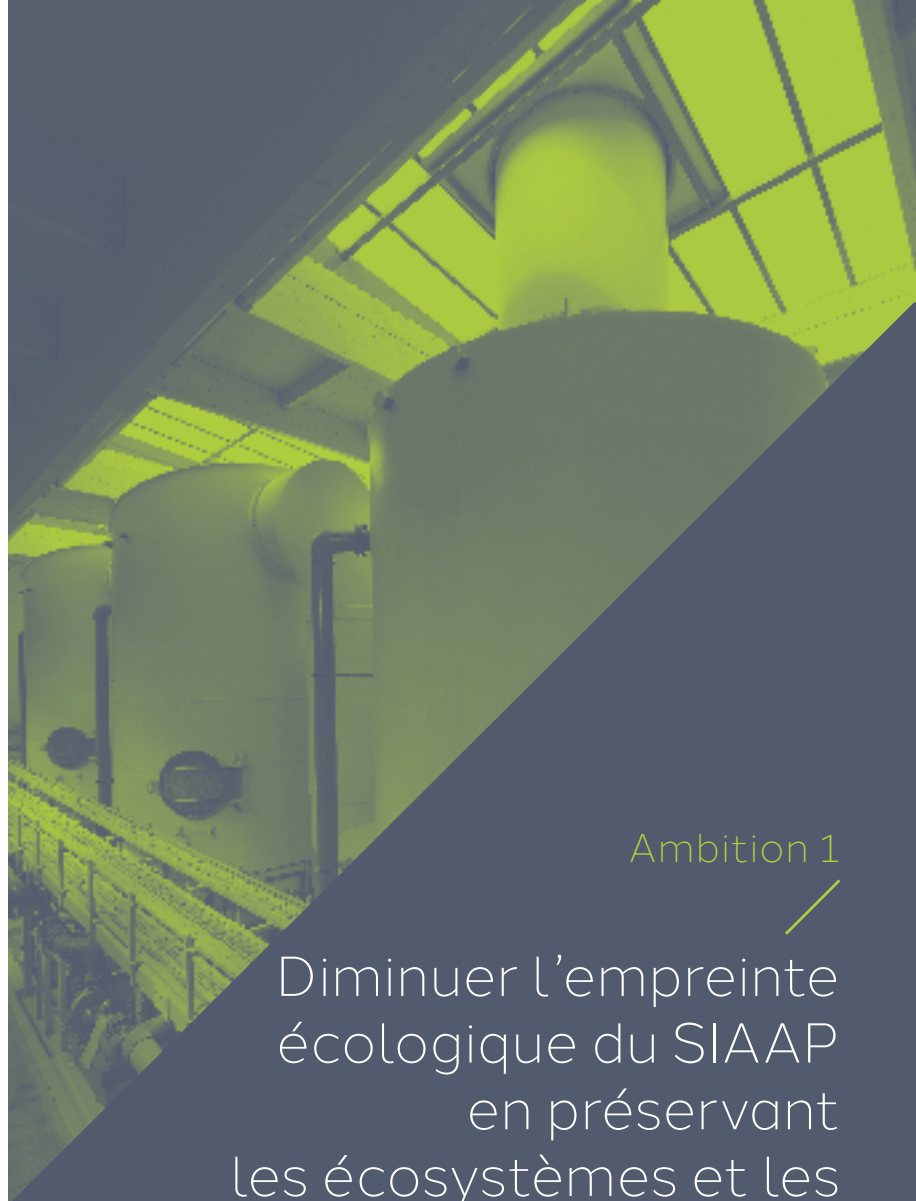
- Développer la mobilité électrique des agents en développant les bornes de recharge et le parc de véhicules électriques – p.11
- Optimiser le bilan énergétique et climatique de Seine aval – p.13
- Livrer le chlorure ferrique et le nitrate de calcium par voie fluviale sur le site Seine aval – p.15

Ambition 3

p.16

RÉPONDRE AUX ATTENTES DES FEMMES ET DES HOMMES DU TERRITOIRE

- Inspecter les émissaires en service au moyen d'un engin autonome : projet EVE – p.17
- Asseoir la politique RSE au SIAAP – p.19
- Sensibiliser les plaisanciers à la qualité de la Seine et de la Marne – p.21



Ambition 1

Diminuer l'empreinte écologique du SIAAP en préservant les écosystèmes et les ressources naturelles

Réaliser une synthèse sur l'intégration des clauses environnementales et sociales dans les marchés et développer le recours au secteur adapté

Objectif

Impliquer les fournisseurs dans une démarche de sobriété écologique et d'intégration sociale et sociétale par notre politique d'achats.

Le SIAAP, en tant que pouvoir adjudicateur soumis aux règles de la commande publique, contractualise de nombreux marchés avec des prestataires spécialisés (maintenance d'infrastructures, approvisionnement de réactifs, moyens généraux...).

Depuis 2011, la Direction des achats et de la commande (DAC) est certifiée ISO 9001. Elle travaille à l'amélioration continue de ses pratiques d'achat vers un développement plus durable, en s'inspirant de la norme de responsabilité sociétale des organisations (RSO) ISO 26000. Deux types d'actions ont été menés: la contractualisation des engagements responsables via la transmission aux fournisseurs d'une Charte achats responsables, et l'intégration, dans les marchés, de clauses éco-responsables.

Depuis 2014, la DAC travaille à développer les achats solidaires du SIAAP auprès des Établissements et services d'aide par le travail (ESAT) et Entreprises adaptées (EA), contribuant ainsi à développer l'emploi pour les personnes qui en sont éloignées ou en situation de handicap. Le SIAAP a par ailleurs signé une convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), fixant un montant minimal de 50 000 € annuel de dépenses engagées auprès d'ESAT et d'EA.

En 2017, la première action mise en œuvre par la DAC est la création d'un outil de capitalisation des retours d'expérience des marchés, dont les clauses environnementales et sociales. L'outil a permis de suivre, pour chaque type d'achat, le résultat de leur déploiement.

En fin d'année, une deuxième action a consisté à dresser le bilan de l'outil dans le cadre de l'amélioration continue. Des bonnes pratiques ont été identifiées pour enrichir encore la démarche RSO lors des prochains renouvellements de marchés.

La DAC a initié une troisième action: identifier les marchés à forts enjeux, permettant d'atteindre les objectifs de la convention avec le FIPHFP. Un marché d'entretien des champs de lavande du site Seine aval a ainsi permis d'engager 104 000 € à destination du secteur protégé. Fruit de l'expertise des acheteurs et de leurs rencontres préalables avec les entreprises du secteur protégé, ce ciblage stratégique a permis d'augmenter les montants dépensés auprès du secteur protégé, tout en améliorant l'efficacité du processus de suivi. Cette action accentue l'engagement éco-responsable et solidaire du SIAAP pour sa Fête de la Lavande annuelle, organisée en juin à Saint-Germain-en-Laye.

Perspectives 2018

Pour 2018, la première perspective de la DAC est de poursuivre l'amélioration du processus d'achat vers plus de transversalité, en étendant la politique qualité achat aux services qui prescrivent et suivent les marchés dans les directions. Le deuxième axe visera à réaliser plus globalement un bilan des achats éco-responsables, au-delà des seules clauses. Les conclusions permettront de préciser les perspectives d'application des clauses éco-responsables à de nouveaux marchés ou thématiques. L'approfondissement du volet social de la RSO est déjà envisagé, en lien avec un travail partenarial avec le service sécurité de l'Inspection générale. Il s'agira d'intégrer des critères et clauses de sécurité pour les prestataires et délégataires qui interviennent sur les installations du SIAAP.

110 K€
montant cumulé des dépenses réalisées auprès du secteur protégé via les marchés publics du SIAAP, en 2017.

Instaurer l'éco-pâturage sur l'usine Marne aval et des ruches sur les usines Seine Morée et Marne aval

Objectif

Développer l'écologie urbaine et sociale sur le territoire.

Le SIAAP est engagé dans des actions de préservation des écosystèmes naturels dans lesquels s'inscrivent ses sites. La mise en œuvre d'une gestion écologique des espaces verts, respectueuse de l'environnement et favorable au développement de la biodiversité, va de pair avec la sensibilisation des agents et visiteurs des sites à ces enjeux.

Le développement de ruches sur les sites du SIAAP répond à ce double enjeu d'information et de préservation des abeilles, particulièrement menacées en milieu rural par l'utilisation de pesticides. L'action s'inscrit dans le projet partenarial « Abeille, sentinelle de l'environnement® » conduit avec l'Union Nationale pour l'Apiculture Française (UNAF). Depuis 2011, le SIAAP a passé une convention avec le syndicat apicole pour mettre en place des ruches sur ses différents sites, gérées et exploitées par les apiculteurs. Après le siège parisien et l'usine Seine aval, les sites Seine centre et Seine amont ont été équipés de ruches en 2015, sur la base du volontariat des équipes locales. Les agents, partenaires et visiteurs des sites du SIAAP sont ainsi sensibilisés aux enjeux de préservation des pollinisateurs sauvages.

En 2017, le service Énergies Ressources (SER) du SIAAP a d'abord amendé la convention avec l'UNAF pour étendre les ruchers aux usines de Seine Morée, Seine Grésillons et Marne aval. Tous les sites auront ainsi chacun six ruches, excepté le site Jules César, où deux ruches ont été mises en place. Des repérages ont été effectués pendant l'été 2017 sur les trois usines pour déterminer avec l'UNAF l'emplacement optimal des ruches, qui doit conjuguer accessibilité aisée pour les apiculteurs, équilibre biologique des abeilles, et sécurité des agents d'exploitation. Parallèlement, les agents référents des sites développent la mise en place de plantes mellifères dans les espaces verts.

Le SER a aussi mené une seconde action visant à préserver et à favoriser la biodiversité: le remplacement du fauchage annuel du 2^e Boulingrin, sur le site de Marne aval, par de l'éco-pâturage ovin. Cette gestion écologique des espaces verts du site est expérimentée pour augmenter la biodiversité localement. L'intérêt de cette gestion? Elle est silencieuse, ne produit pas de déchets et diversifie la végétation tout en permettant de sensibiliser les agents. Des repérages ont été menés avec le gestionnaire des espaces verts et l'éleveur durant l'été pour déterminer le meilleur emplacement et les modalités de gestion en lien avec l'exploitation du site.

Perspectives 2018

Les perspectives 2018 sont l'installation au printemps des ruches sur les trois nouveaux sites et l'arrivée des moutons de race solognote sur Marne aval. Sur les sites, un travail préalable a été mené par les agents: préparation du terrain pour l'implantation des ruches, mise en place d'un abri et d'une clôture pour les moutons. À Seine aval, les ruches mises en place au début du partenariat avec l'UNAF seront déplacées plus en arrière par rapport aux berges de la Seine. L'emplacement initial dans le parc Albert Marquet ne semblait pas favorable et la production de miel s'en ressentait.

En 2018, il est également prévu de faire circuler l'exposition sur la biodiversité réalisée par La Cité de l'Eau entre les sites afin de sensibiliser les agents et le public sur ces questions. Le premier site concerné sera Marne aval, durant le mois de mai 2018.

Enfin, un bilan de l'expérimentation de l'éco-pâturage sera établi en vue d'une éventuelle extension à d'autres zones du site, voire à d'autres sites.

1212
pots, soit
151,5 kilos de miel récoltés en 2017 dans les 4 ruchers du SIAAP (Seine aval, Seine centre, Seine amont, siège parisien).





Ambition 2

Lutter contre le dérèglement climatique et diminuer les émissions de GES

Développer la mobilité électrique des agents en développant les bornes de recharge et le parc de véhicules électriques

La loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) impose aux établissements publics comme le SIAAP de respecter le taux de renouvellement de 20% des véhicules à faibles émissions lors du remplacement de véhicules. La Direction générale a répondu à ce nouvel impératif réglementaire prenant effet au 1^{er} janvier 2018 en accélérant sa politique de mobilité électrique. De l'acquisition des premiers véhicules utilitaires en 2005 (Goupil) à l'achat de voitures nouvelle génération (Renault Zoé et Kangoo) pour le siège et Seine aval entre 2014 et 2016, la flotte électrique du SIAAP oscillait entre 15 et 17% du parc actuel (420 véhicules), pour atteindre aujourd'hui 20%. Le projet de développement de cette flotte s'appuie d'une part sur ces retours d'expériences (limites d'autonomie pour rejoindre les sites les plus éloignés comme Seine Grésillons ou Seine aval) et sur l'évolution rapide des technologies d'autre part (multiplication par trois de la capacité des batteries). En 2016 et 2017, la modernisation de 12 bornes existantes de recharge et l'installation de quatre nouvelles sur le site le plus important du SIAAP, Seine aval, a permis d'interconnecter les technologies (anciennes et nouvelles).

Pour accélérer le développement de la mobilité électrique au SIAAP, le premier objectif, en 2017, était d'offrir aux agents plus de véhicules particuliers et d'utilitaires légers électriques adaptés aux trajets entre les différents sites. La Direction de l'administration et des moyens (DAM) a ainsi piloté l'acquisition, pour Seine aval, de cinq Zoé et 12 Kangoo en remplacement d'autant de véhicules thermiques. De nouvelles bornes de recharge rapide ont complété celles existantes. Ces nouveaux achats portent désormais à 35% la part de véhicules électriques dans le parc automobile du site, et à 81 le nombre total de véhicules électriques du SIAAP.

Objectif

Favoriser un comportement éco-responsable des agents du SIAAP au quotidien.

Selon le retour d'expérience de Seine aval, une deuxième action a été menée pour installer des infrastructures de recharge à Seine amont, en fonction de besoins identifiés et remontés par les usagers. La présence de ces bornes favorise les déplacements, sobres en énergie fossile et sans particules fines, des agents entre les sites les plus importants. Selon les besoins des équipes et les capacités de chaque véhicule, la DAM a également répondu à certaines demandes spontanées des agents pour remplacer leur véhicule thermique par un modèle électrique.

Perspectives 2018

Les perspectives de la DAM en 2018 sont d'abord de poursuivre l'équipement progressif des sites avec des bornes adaptées à la diversification et l'extension du parc de véhicules électriques : modernisation des bornes de recharge de l'usine Seine Grésillons, installations de nouvelles à l'usine Seine centre. D'autre part, la DAM continuera à encourager l'éco-mobilité au SIAAP en étudiant au fil de l'eau les demandes croissantes de remplacement vers un véhicule électrique, souvent plus nombreuses après les communications internes, comme en 2017.

9
nouveaux
véhicules
électriques
(Kangoo, Zoé)
acquis par le
SIAAP en 2017.



Optimiser le bilan énergétique et climatique de Seine aval

La modernisation en cours de l'usine Seine aval vise à améliorer la qualité des eaux, afin de répondre aux objectifs réglementaires de bon état écologique du fleuve. Les émissions de CO₂ du site sont principalement dues à la consommation de gaz naturel et de fioul qui servent à alimenter les procédés, l'usine traitant aujourd'hui 60% des eaux usées de l'agglomération parisienne. L'enjeu est de conjuguer l'optimisation énergétique, climatique et financière de l'exploitation avec des nouveaux processus de traitement, qui sont plus énergivores.

La stratégie énergétique du site est fondée sur une autonomie maximale (60% aujourd'hui), reposant sur des gains d'efficacité de gestion des process et la production locale de biogaz, issu de la digestion des boues d'assainissement. Ce biogaz est intégralement consommé sur place, principalement pour la cuisson des boues et pour le chauffage des digesteurs. Grâce aux turbines, le reste est valorisé en production électrique auto-consommée sur le site, ou à défaut dans les torchères, en cas de maintenance des turbines. Enfin, la production de biogaz augmente les allocations de quotas d'émissions de carbone du SIAAP du système d'échange des quotas européen.

En 2017, la première action du service Gestion de l'Énergie et des Ressources en Eau (GERE) a concerné la gestion des émissions carbone. Celles-ci ont été divisées par dix entre 2005 et 2015, d'une part grâce au remplacement de moteurs au fioul vétustes par des moteurs électriques, en vue de l'aération des bassins, et d'autre part grâce à la diminution par huit de la consommation de gaz naturel. Cette année, 2257 t de CO₂ ont été émises par le site. Ces émissions réelles sont nettement inférieures aux allocations de quotas (31592 tCO₂/an). Le SIAAP a donc revendu les quotas excédentaires de 2017 pour un bénéfice de 225000 €.

La seconde action a consisté à optimiser la valorisation du biogaz grâce à une amélioration continue de la gestion des turbines. Les agents du site ont ainsi limité le torchage

Objectif

Promouvoir une exploitation sobre en énergie et intrants de notre outil industriel.

à 2,59%, bien en deçà de la cible de 4%. Enfin, une dernière action relève de l'optimisation de l'énergie thermique transportée par la boucle d'eau chaude de l'usine, qui raccorde les différents bâtiments et est alimentée par les turbines et les chaudières. En lien avec la Direction des grands travaux, des compteurs de consommation thermique ont été installés en 2017 sur la clarifloculation, un équipement de traitement chimico-physique des eaux usées. Les données ainsi enregistrées permettront une meilleure gestion de la demande en énergie, par exemple en ajustant les températures de consigne des bâtiments.

1%
de torchage
évités permet
un gain de
100 000 €
d'énergie.

Perspectives 2018

Les perspectives pour 2018 sont de stabiliser les quotas d'émissions de CO₂, en planifiant encore davantage les travaux de maintenance des équipements. L'optimisation du torchage va se poursuivre, une différence d'un point de pourcentage de torchage se traduisant par 100 000 € d'achat d'énergie économisés pour Seine aval. Enfin, la mise en service des compteurs de chaleur au printemps contribuera à établir un diagnostic plus complet des besoins de chauffage des locaux de chaque filière de traitement.



Turbine biogaz

Sphère de stockage et de compression du biogaz

Livrer le chlorure ferrique et le nitrate de calcium par voie fluviale sur le site Seine aval

Depuis 2006, le site Seine aval du SIAAP a conçu un port fluvial permettant de substituer l'approvisionnement fluvial aux camions pour les deux principaux produits chimiques (nitrate de calcium, chlorure ferrique). Le nitrate de calcium a été livré par voie fluviale dès 2006 ; le chlorure ferrique à partir de 2008.

Le site Seine aval reçoit actuellement pour les besoins de son processus de traitement des eaux usées 35800t/an de chlorure ferrique et 20500t/an de nitrate de calcium, tous modes de transport confondus. L'approvisionnement du site par barge s'est imposé comme une solution sûre, fiable et écologique pour les deux produits.

Suite à un incident, une nouvelle barge de 86 mètres pour le chlorure ferrique a été mise en service en septembre 2016. Elle a assuré, en 2017, 70% de l'approvisionnement. La barge dédiée au nitrate de calcium a transporté 90% des besoins en ce réactif, bien au-delà de la cible de 70%. Cette performance a pu être atteinte grâce à une amélioration continue du processus de livraison, qui concerne la fiabilité comme la sécurité de l'approvisionnement.

L'usage de la voie fluviale permet d'éviter la mise en circulation d'environ six camions par jour ouvré, ce qui représente une diminution considérable des risques (accidents) et nuisances (pollution, bruit), ainsi qu'une division par 2,7 des émissions de CO₂ liées au transport. Cet éco-approvisionnement permet d'éviter à l'échelle du bilan carbone du site environ 2% des émissions totales.

Perspectives 2018

Dès 2018, l'approvisionnement par barge montera en puissance en augmentant progressivement le taux de remplissage des deux bateaux. À ce stade, une extension à d'autres produits n'est pas envisagée.

Objectif

Promouvoir une exploitation sobre en énergie et réactif de notre outil industriel.

2,7
la division des émissions de CO₂ du transport fluvial par rapport au camion.



Ambition 3

Répondre aux attentes des femmes et des hommes du territoire

Inspecter les émissaires en service au moyen d'un engin autonome : projet EVE

La Direction du système d'assainissement et du réseau (DSAR) gère 250 km de réseau d'assainissement du SIAAP, comprenant les collecteurs et les émissaires qui acheminent les effluents aux installations de traitement. Chaque année, entre 5 et 10% du linéaire de réseau sont inspectés par les équipes de la DSAR ou par des prestataires spécialisés afin de connaître l'état des dépôts (sables, bois, graisse et divers objets volumineux) et d'établir un état structurel (corrosion, fissures, percements) de l'ensemble du réseau tous les 10 à 15 ans.

La présence de gaz dangereux dans le réseau génère en premier lieu des risques pour la santé et la sécurité des intervenants. Dans le cadre de l'amélioration de leurs conditions de travail, le SIAAP s'est engagé dans une action volontariste de recherche de solutions pour diminuer ces risques. L'inspection humaine nécessite aussi une coûteuse mise en chômage des ouvrages, qui remet en cause la configuration normale du système d'assainissement.

Pour répondre à ce triple enjeu patrimonial, économique et sanitaire, la DSAR a lancé dès 2012 une étude de faisabilité pour la mise en œuvre d'un dispositif de robotisation de l'inspection des ouvrages : le projet EVE (Engin de Visite des Émissaires). Entre 2014 et 2016, trois solutions d'inspection robotisée ont été expérimentées dans le réseau.

En raison d'une limite liée au système de guidage commun aux trois solutions (corde de traction passée entre deux regards, tous les 400 m), la DSAR a expérimenté en 2017 une nouvelle solution de type drone aquatique, auto-propulsé et pilotable à distance. Initialement conçu pour intervenir en milieu maritime, le robot nageur a été adapté avant d'être testé en début d'année dans l'émissaire Athis-Crosne.

Objectif

Garantir la sécurité et la santé au travail.

120
longueur en km
linéaires
d'ouvrages
identifiés, dans
un premier
temps, pour
l'inspection
robotisée.

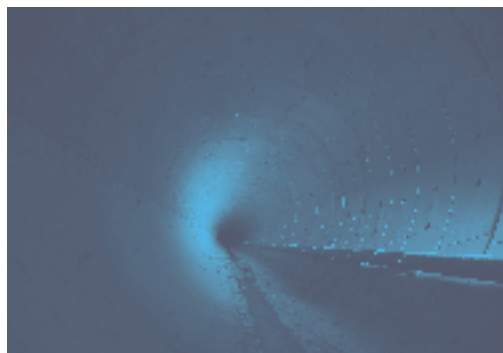
La deuxième action menée par la DSAR en 2017 concerne le recensement des interventions humaines dans les réseaux, en vue d'identifier et de classer les interventions robotisables à terme. Plusieurs réunions de travail avec les égoutiers et les exploitants ont permis de déterminer des critères génériques favorables à l'inspection robotisée, comme la présence de regards sans intervention complexe. La longueur cumulée des sept ouvrages (collecteurs et émissaires) répondant à ces critères est ainsi de 120 km.

Enfin, la DSAR a expérimenté en fin d'année des drones volants nouvelle génération, pour inspecter à sec le Tima, un tunnel-réservoir de très grand diamètre permettant la gestion des eaux pluviales dans le Val-de-Marne.

Suite à l'analyse des résultats obtenus, les contraintes liées à la traction de l'engin depuis l'extérieur au moyen d'une corde sont apparues très limitantes dans la perspective d'une utilisation étendue de ce système à l'ensemble du réseau du SIAAP.

Perspectives 2018

Pour 2018-2019, la DSAR a engagé un programme de recherche et développement axé autour d'un partenariat pour la mise au point d'un drone adapté à ses besoins (autonomie renforcée, contraintes environnementales).



Tunnel-réservoir Tima, où est expérimentée l'inspection robotisée aérienne

Asseoir la politique RSE au SIAAP

Créée en 2012 et portée par la Direction générale, la Mission Responsabilité Sociétale des Entreprises (MRSE) établit la stratégie et le plan d'action pour promouvoir la diversité au sein des parcours professionnels, et lutter contre les discriminations liées au genre, à l'origine, à l'âge, ou à la situation de handicap de ses agents.

À ce titre, le SIAAP a déployé une politique volontariste en matière de handicap, avec la signature d'une convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) pour la période 2013-2015, et renouvelée pour 2016-2018.

En 2017, un réseau de correspondants handicap présents sur l'ensemble des sites et dans chaque direction a été constitué. Leur rôle est de servir d'interface entre le terrain et la MRSE, en devenant les ambassadeurs de cette démarche. Les correspondants se réunissent quatre fois par an pour partager des bonnes pratiques et retours d'expérience sur les quatre axes de la politique handicap : le recrutement, le maintien durable dans l'emploi, l'accompagnement des agents en poste et le reclassement ; la formation, la sensibilisation et la communication ; la compensation, l'accessibilité et la sécurité ; les achats auprès du secteur protégé et adapté.

Quatre agents en situation de handicap ont été recrutés, trois apprentis et deux stagiaires accueillis en 2017. Ces très bons résultats ont été rendus possibles notamment grâce aux efforts des correspondants handicap, et de la Direction des ressources humaines. Le SIAAP a aussi participé au « Salon Handicap, emploi & achats responsables » ainsi qu'au Forum de recrutement « Emploi & Handicap » à l'occasion de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH).

Avec le développement des achats auprès du secteur protégé et adapté, ces recrutements ont permis au SIAAP de maintenir son taux d'emploi légal à 6%.

La Mission RSE a poursuivi le déploiement du plan de communication handicap à destination du public externe et interne par la conception d'un guide pratique à l'attention des acteurs du handicap, la réalisation d'une brochure « Prendre soin de l'eau, un métier pour tous », présentant dix agents du SIAAP et leur métier, et la

Objectif

Favoriser le développement des compétences et la qualité de vie au travail tout en promouvant l'égalité des chances, l'égalité de traitement et la diversité.

création d'affiches et de kakémonos dédiés.
 La mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) s'est poursuivie en 2017 par la réalisation de travaux d'accessibilité sur l'ensemble des sites du SIAAP. Le nouveau bâtiment de Nanterre, inauguré en juin 2017, est ainsi conforme aux normes d'accessibilité en vigueur. Afin de prévenir les discriminations et promouvoir la diversité, le SIAAP s'est engagé dans une démarche de labellisation Diversité. La mise en œuvre opérationnelle s'est matérialisée en 2017 par la mise en place d'un comité de pilotage présidé par le Directeur général, et par la réalisation d'un pré-audit et d'une pré-analyse des risques.

Perspectives 2018

Les perspectives pour 2018 sont nombreuses : il s'agira d'abord de renforcer les recrutements de personnes en situation de handicap et les déclarations des agents en situation de handicap afin d'atteindre les objectifs de la convention et de maintenir le taux d'emploi légal. Des formations au handicap à destination de tous les agents seront mises en place. Le plan de communication se poursuivra avec la diffusion en interne et en externe d'une websérie sur la thématique du handicap, la déclinaison du guide pratique à l'attention de l'ensemble des agents, et la diffusion d'un guide technique à l'ensemble des conducteurs d'opérations et responsables travaux, reprenant les textes réglementaires et présentant des préconisations en matière d'accessibilité.

6,19%
 le taux
 d'emploi
 de personnes
 en situation
 de handicap
 au SIAAP
 en 2017.



Sensibiliser les plaisanciers à la qualité de la Seine et de la Marne

En 2016, la Direction de la stratégie territoriale (DST) a souhaité compléter le dispositif de sensibilisation du grand public à la qualité de la Seine et de la Marne, en ciblant les plaisanciers. L'objectif est de développer l'éco-citoyenneté et l'éco-responsabilité des plaisanciers afin qu'ils contribuent à la préservation du cadre de vie et de la biodiversité, et participent à l'amélioration de la qualité des eaux en vue de l'ouverture à la baignade de la Seine et de la Marne pour les Jeux olympiques et paralympiques 2024.

En 2017, une première expérimentation a été menée avec la campagne de sensibilisation des plaisanciers du port de l'Arsenal, à Paris. Situé au débouché du canal Saint-Martin vers la Seine, le bassin compte aujourd'hui 177 anneaux, dont 70 bateaux habités. En mars, l'équipe de capitaines et maîtres de port a tout d'abord été formée à La Cité de l'Eau et de l'Assainissement sur les enjeux et les bons gestes de préservation de la faune et de la flore aquatique du bassin. Ces ambassadeurs d'éco-responsabilité sont devenus un relai indispensable pour répondre aux questions quotidiennes des plaisanciers. Durant l'été, des actions innovantes ont ensuite été mises en œuvre par la société de gestion du port :

- des « biohuts », refuges installés sous les pontons, ont été expérimentés afin de protéger et d'encourager la reproduction des jeunes alvins de poissons ;
- une poubelle flottante créée par une start-up australienne a été testée sur site : la « Seabin » ;
- afin de lutter contre la prolifération des plantes aquatiques qui menaçait le bassin d'eutrophisation suite à la crue du printemps 2016 et au fort ensoleillement qui a suivi, le faucardage des algues a été généralisé : un bateau a été équipé de cisailles pour les couper ;
- un aspirateur à eaux usées est installé, depuis plusieurs années, sur chacun des deux pontons afin que les plaisanciers dont les bateaux sont équipés de cuves puissent les vidanger. Les eaux usées sont ensuite évacuées vers les égouts parisiens. Par ailleurs, les plaisanciers sont incités à installer une cuve à eaux

Objectif
 Contribuer à
 l'amélioration
 du cadre de vie.

14
ports de
plaisance dans
le périmètre du
SIAAP en Île-
de-France.

usées. Une nouvelle grille d'attribution des places favorise les bateaux disposant de ces cuves pour l'attribution d'un anneau dans le bassin.

En fin d'année, la campagne de sensibilisation a été renforcée par l'installation de panneaux de communication résumant enjeux, éco-gestes, et actions protectrices du SIAAP vis-à-vis de la biodiversité. Ces affichages pédagogiques sont positionnés au plus près des plaisanciers, dans la capitainerie.

Perspectives 2018

En fonction du bilan de cette expérimentation, l'objectif en 2018 est d'étendre la sensibilisation avec de nouveaux moyens (dépliants, supports numériques) et vers d'autres publics. Une convention est ainsi prévue entre le SIAAP et les gestionnaires, délégués ou en régie, des ports de Nogent-sur-Marne, Joinville-le-Pont et Draveil, sur la poursuite du déploiement du dispositif dans ces ports. Quant à la Seabin, des réflexions sont en cours avec son fabricant pour l'adapter aux contraintes d'un autre site géré par le SIAAP : la réserve naturelle régionale du bassin de la Bièvre, à Antony.

Directeur de la publication :

Jacques Olivier

Rédaction en chef :

Christian Vernay

Laurence Pellisson-Demoulin

Emmanuelle Schafer

Crédits photos :

SIAAP

Mohamed Khalfi

Eric Facon

André Lejarre

Conception et réalisation :

Anatome.

Impression :

Handiprint



Panneaux de sensibilisation aux éco-gestes pour les plaisanciers du bassin de l'Arsenal



Service public de l'assainissement francilien

**DIRECTION DE LA COMMUNICATION
ET DES RELATIONS INTERNATIONALES**

**2, rue Jules-César
75589 Paris cedex 12
Tél. : 01 44 75 44 18
Fax: 01 44 75 44 14
Mail: contact@siaap.fr**